



Christophe Labrosse

L'école normale de la Gironde à la Sauve-Majeure : 1860

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.329_332.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.

↳ Citer ce document : Labrosse (Christophe), L'école normale de la Gironde à la Sauve-Majeure : 1860, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.329_332.
<http://www.clempatrimoine.com>

L'école normale de la Gironde à La Sauve-Majeure (1860)¹

CHRISTOPHE LABROSSE

L'école normale de la Gironde a vu le jour au début de l'année 1833, dans un contexte favorable, puisque à quelques mois de la promulgation de la loi Guizot. Celle-ci faisait obligation aux départements d'entretenir une école normale afin de former des instituteurs compétents. Sur le plan administratif, l'école normale dépendait évidemment du ministère de l'Instruction publique, mais aussi du conseil général de la Gironde qui votait annuellement le budget de l'école. C'est lui aussi qui avait toutes compétences quant à la localisation de l'école normale.

Lors de sa mise en place à Bordeaux, il fallut trouver un local pour l'établissement qui ne devait recevoir que des élèves externes. Il n'y avait donc besoin que de quelques salles pour les classes. Mais rapidement, il fut décidé que les élèves-maîtres seraient internes. En conséquence, il fallait trouver un bâtiment suffisant. Celui qui fut choisi était situé rue de la Trésorerie². Dès 1836, les autorités départementales avaient décidé de la recherche d'un nouveau local, ce qui tend à montrer que les bâtiments étaient inadaptés dès le début. D'ailleurs, l'inspection générale de la même année avait

relevé plusieurs inconvénients graves au sujet de la disposition du local de l'école normale.

Les années suivantes, les mêmes problèmes d'inadéquation des locaux se posèrent aux responsables de l'école normale, notamment avec l'accroissement du nombre des élèves-maîtres en formation dans l'établissement. Plusieurs solutions s'offraient aux responsables de l'école normale - le conseil général, le préfet et le recteur d'académie. La plus simple et la moins coûteuse était le transfert de l'école dans un bâtiment plus vaste.

Cependant, ce problème d'exiguïté des locaux ne fut pas le seul moteur au déplacement de l'école normale. D'autres motivations, liées au contexte socio-culturel du Second Empire, sont à évoquer. L'installation de l'école normale sur le site de l'abbaye de la Sauve-Majeure, constitue l'aboutissement d'une procédure visant à quitter Bordeaux. Pourtant peut-on parler de réussite quant à la venue de cet établissement d'instruction publique dans ce bourg de l'Entre-deux-Mers ?

LES MOTIVATIONS

Durant le second Empire, le développement de l'enseignement agricole³ amena également à envisager de nouvelles modifications dans l'organisation des cours et des locaux. En effet, se posait le problème d'un terrain pour les exercices pratiques d'agriculture. L'école normale, établie au coeur de la ville, ne possédait qu'un jardin peu étendu. En septembre 1857, à la demande du conseil général, des commissions d'agriculture et d'administration étudièrent la question. Le rapport aboutit à la conclusion "*qu'en principe l'école normale devrait être située hors de Bordeaux*"⁴. Un compromis fut trouvé et le conseil général vota un budget pour annexer à l'école normale "*un établissement destiné à l'enseignement pratique de l'agriculture*". Ce qui se réalisa en mars 1858 avec la location d'un terrain situé sur le domaine de Lescure. Le ministre apporta tout de même quelques remarques à ce projet, notamment sur la localisation du terrain : pour faciliter l'enseignement de l'agriculture, il fallait rendre le terrain et l'établissement atteignant. Or, ce n'était pas le cas de l'école normale et du terrain de Lescure. Dans

les faits, cette situation perdura jusqu'au transfert de l'école normale à La Sauve, en octobre 1859.

A ces considérations pratiques, s'ajoutaient des préoccupations morales concernant les élèves-maîtres en formation à l'école normale. La ville était considérée comme le lieu de perdition par excellence, et le départ à la campagne comme le moyen de protéger les futurs instituteurs de cette mauvaise influence. Il n'est qu'à se reporter à un rapport fait au conseil général en septembre 1857. *"Pour former des maîtres qui devront un jour élever des hommes simples, il faudrait les élever simplement eux-mêmes ; il faudrait écarter d'eux le bruit des cités, le luxe et les tentations qui les entourent et peuvent les séduire. Le véritable remède serait de transporter les écoles normales au milieu de la paisible sécurité des champs".*⁷

A la veille de la réalisation du transfert à La Sauve-Majeure, en 1858, le préfet De Mentque rappela de nouveau à ses collègues du conseil général les avantages d'un tel projet : *"air salubre, vastes bâtiments, une certaine étendue de terre à cultiver; jardins propres à l'étude de l'arboriculture, éloignement du luxe et des habitudes de la ville pour l'aspect et les travaux de la campagne, ne sont-ce pas là, Messieurs, toutes les conditions que vous avez désirées pour l'école normale ?"*⁸ Le nouveau local devait donc posséder des critères déterminés, pour répondre au but que s'était fixé le conseil général. Ce domaine idéal, c'était celui de La Sauve-Majeure.

LE CHOIX DE LA SAUVE-MAJEURE

Avant le transfert à La Sauve, de nombreux projets avaient vu le jour, dont aucun n'a abouti. Tous avaient pour prétexte que le bâtiment rue de la Trésorerie

ne satisfaisait que *"très imparfaitement aux besoins du service"*.⁹ En 1846, le ministre émit tout de même le vœu que le département achète ou construise une maison appropriée aux besoins de l'école normale. Dans tous ces projets, il est intéressant de noter à la fois la forte implication du conseil général dans la recherche d'un nouveau local, et son souci de ne pas mettre en péril ses finances. Il semble que le projet de La Sauve réussit à réunir ces deux conditions : un local répondant aux attentes des conseillers et un investissement qui ne serait pas trop lourd à supporter pour le département.

Les Jésuites, qui avaient fondé un collège au cœur de l'ancienne abbaye de La Sauve, avaient décidé de le transférer à Bordeaux¹⁰. En août 1858, un projet de bail¹¹ pour cinq ans fut signé entre le préfet et le représentant de l'institution religieuse. Ce bail prévoyait une location à partir du mois d'octobre 1859. L'installation dans les locaux était attendue pour la même date.

Dans des lettres au préfet¹², l'architecte du département, M. Labbé, décrivait le site de La Sauve, ainsi que le collège. Il indiquait aussi quelques travaux de transformation à réaliser avant l'installation définitive de l'école normale dans les locaux de l'ancien collège jésuite. Devant prendre une décision définitive, le conseil général discuta le rapport de l'architecte lors de la session du 30 août 1858¹³. Des craintes furent exprimées quant à l'éloignement de Bordeaux, qui pourrait être un préjudice à l'école normale. La distance risquait aussi de poser des difficultés sérieuses pour les professeurs qui ne logeaient pas à l'école. Le conseil général conclut que le transfert à la Sauve ne devait être qu'un essai. Il voulait se don-

ner une possibilité d'interrompre cette expérience et revenir éventuellement à autre chose. Le bail, signé pour une durée de cinq ans, témoigna de ce souci : l'échéance n'était pas trop longue, et elle donnait à l'essai le temps de faire ses preuves.

Finalement, l'installation se réalisa, mais non sans quelques difficultés¹⁴ liées aux travaux décidés par l'architecte : l'agrandissement des salles de classe, l'aménagement des salles de la communauté en appartements pour le directeur, et la suppression des cloisons dans le dortoir des élèves-maîtres. Les bâtiments nécessitaient également des travaux de remise en état au niveau des peintures essentiellement. Les réparations et autres aménagements s'effectuèrent avec lenteur. Conséquence directe de ce problème : la rentrée des élèves-maîtres dans les nouveaux locaux se fit avec quinze jours de retard sur la date prévue. Le directeur ne quitta définitivement la rue de la Trésorerie que le 30 octobre 1859. Ces désagréments eurent à leur tour des effets sur le niveau des premiers examens : le directeur signala une baisse dans les notes obtenues par les élèves-maîtres¹⁵.

Mais ces quelques problèmes n'empêchèrent pas le préfet et le Père supérieur du collège Tivoli, toujours propriétaire des bâtiments, de signer l'acte de vente, cinq ans après la signature du bail de location, en juin 1863¹⁶. Les réserves du conseil général étaient donc tombées face au succès apparent de l'installation. Le ministre donna son accord au mois de janvier 1864.

La superficie totale de l'ensemble s'élevait à près de trois hectares, dont la moitié occupée par les ruines de l'ancienne abbaye, les bâtiments du collège, les

cours et les constructions légères. Pour la culture, il restait environ 1,5 ha, sur lesquels se cultivaient vergers, prairie et vigne. Le collège consistait en un bâtiment rectangulaire et une aile formant équerre avec le corps principal ¹⁵. Au rez-de-chaussée de l'aile, se trouvaient les classes, la salle de dessin, le réfectoire (G), la cuisine (K) et ses dépendances (H, I, J, L). Les salles d'études, les chambres des maîtres auxiliaires, le cabinet de physique et les anciennes salles de la communauté constituaient le premier étage. Enfin les dortoirs occupaient tout le dernier niveau. Dans l'angle formé par les deux constructions se situait une cour (I) ; une autre cour (I') donnait sur la façade principale, plantée d'arbres et bordée par un mur de soutènement. Cette cour en forme de terrasse dominait le pays et en offrait une " belle vue ". Signalons également la présence d'une chapelle (b) et d'une sacristie (c) : à cette époque, l'enseignement n'était pas encore laïc et, à l'école normale, l'enseignement religieux tenait une place importante dans le cursus des élèves-maîtres. Ceux-ci étaient tenus, en outre, d'assister aux offices religieux les dimanches et jours de fêtes. Il faut remarquer aussi que les ruines de l'église (r) étaient utilisées, notamment comme lieux de dépôt des outils du jardin.

BILAN

L'installation proprement dite connut quelques problèmes, on l'a vu plus haut. Par la suite, à l'usage, de nouvelles difficultés apparurent.

Pourtant, contrairement au local de la rue de la Trésorerie, ce n'est pas l'espace qui manquait. A Bordeaux, l'école normale recevait péniblement une quarantai-

ne d'élèves; à La Sauve, elle accueillit de soixante à soixante-dix élèves-maîtres. Quant à l'enseignement de l'agriculture, il ne présentait plus de difficultés: le jardin était attenant aux bâtiments de l'école. Les élèves-maîtres, sous la direction du professeur des travaux agricoles, en assuraient la culture. Une basse cour (k) fut même établie, dès 1860, " *tant dans l'intérêt des ressources matérielles de l'établissement que dans celui de l'instruction agricole pratique des élèves* ". ¹⁶

En ce qui concerne l'implantation locale de l'école normale, il faut signaler la participation de notables de La Sauve-Majeure à la commission de surveillance. Rappelons que celle-ci avait en charge de contrôler l'enseignement, la discipline et la comptabilité de l'école. De façon plus générale, la commission de surveillance était " *l'intermédiaire nécessaire entre l'école*

normale et l'académie ". ¹⁷ Dès la fin de l'année 1859, le maire de La Sauve, M. Godefroy, et le curé, M. Davezat, participèrent à la commission de surveillance ¹⁸. Trois ans plus tard, M. de la Grandière, propriétaire à La Sauve, fut nommé à son tour à cette commission ¹⁹.

Il faut ajouter à la présence de l'école normale, celle d'une école d'application qui formait les élèves-maîtres à la pratique de l'enseignement. Elle reçut, en moyenne, une soixantaine d'élèves originaires de La Sauve et de quelques hameaux alentour.

Malgré ces points positifs, les responsables de l'école normale se confrontèrent rapidement à quelques inconvénients. Ainsi, en 1868 la commission de surveillance signala que les élèves ne pouvaient traverser les ruines, pour se rendre aux divers exercices, sans être exposés:



Elèves et professeurs de l'école normale de La Sauve vers 1900 (Jules-Dussillol, directeur, au centre avec sa femme).

des pierres se détachaient des parties saillantes et risquaient à tout moment de blesser quelqu'un²¹. Les services départementaux effectuèrent de menues réparations. Pourtant, un rapport, effectué en février 1891, "sur les inconvénients que présente l'installation à La Sauve de l'école normale d'instituteurs de la Gironde" notait à propos des bâtiments qu'ils étaient "déjà vieux quand l'école normale vint les occuper"; en outre, "après trente années écoulées sans qu'aucune réparation sérieuse y ait été faite, (ils étaient) dans un état vraiment déplorable"²².

Mais le reproche essentiel de ce rapport portait sur le complet isolement de l'établissement. Depuis les années 1870, le chemin de fer reliait La Sauve à Bordeaux; mais la lenteur du train était "devenue proverbiale dans la contrée"²³. L'école rencontrait des difficultés pour retenir les bons maîtres, le voisinage n'offrant que peu de compensation à cet isolement. L'éloignement de Bordeaux rendait difficile pour ces mêmes professeurs l'opportunité "d'entendre une leçon à la faculté". Enfin, l'isolement de l'école normale était, toujours selon ce rapport de 1891, en partie la cause de l'insuffisance de son recrutement d'élèves-maîtres dans le département.

Le transfert de l'école normale dans l'Entre-deux-Mers avait été décidé avec l'espoir d'améliorer la situation des élèves-maîtres et des professeurs qui y travaillaient et y vivaient. Il correspondait aussi à une certaine idéologie de l'époque, favorable à un retour dans les campagnes. Mais la greffe n'a pas pris aussi bien que les responsables de l'école l'auraient voulu. Et dès les années 1870, les projets de retour à Bordeaux ou dans

la proche banlieue commencèrent à voir le jour. Pourtant l'école resta à La Sauve-Majeure jusqu'en 1911, date de l'incendie qui la détruisit en grande partie. Mais ceci est une autre histoire...

NOTES :

1) Cet article est tiré d'un mémoire de maîtrise: LABROSSE (C.), *L'école normale de la Gironde, 1830-1870*, T.E.R. d'histoire contemporaine sous la direction de M. Aguirre, Université Michel de Montaigne, 1994.

Tous les documents cités proviennent des Archives Départementales (A.D.) de la Gironde.

2) Aujourd'hui rue du Dr A. Bataud, dans le deuxième arrondissement de Bordeaux.

3) Il faut replacer cet effort dans le contexte de l'époque, où en l'absence de véritables bouleversements techniques l'agriculture ne réalise que des progrès lents mais réguliers.

4) A.D., T 265: séance du conseil général du 1/09/1857.

5) A.D., 1 N 51: séance du conseil général du 1/09/1857.

6) A.D., T 268: séance du conseil général du 30/08/1858.

7) A.D., 1 N 42: séance du conseil général du 4/12/1848.

8) C'est le collège Tivoli.

9) A.D., T 268: séance du conseil général du 30/08/1858.

10) A.D., 4 N 223: lettres de l'architecte du département au préfet, le 17 et le 19/08/1858.

11) A.D., T 268: séance du conseil général du 30/08/1858.

12) A.D., 4 N 224: lettre de l'inspecteur au préfet, le 22/09/1859; lettre de l'architecte au même, le 1/10/1859.

13) A.D., T 262: séance de la commission de surveillance, le 20/7/1860.

14) A.D., 4 N 224: le 18/06/1863.

15) Voir le plan ci-joint, tiré de A.D., 4 N 224.

16) A.D., T 262: séance de la commission de surveillance, le 27/08/1869.

17) A.D., T 265: séance du Conseil royal de l'Instruction publique, le 9/10/1852.

18) A.D., T 266: lettre du recteur au directeur, 23/09/1854.

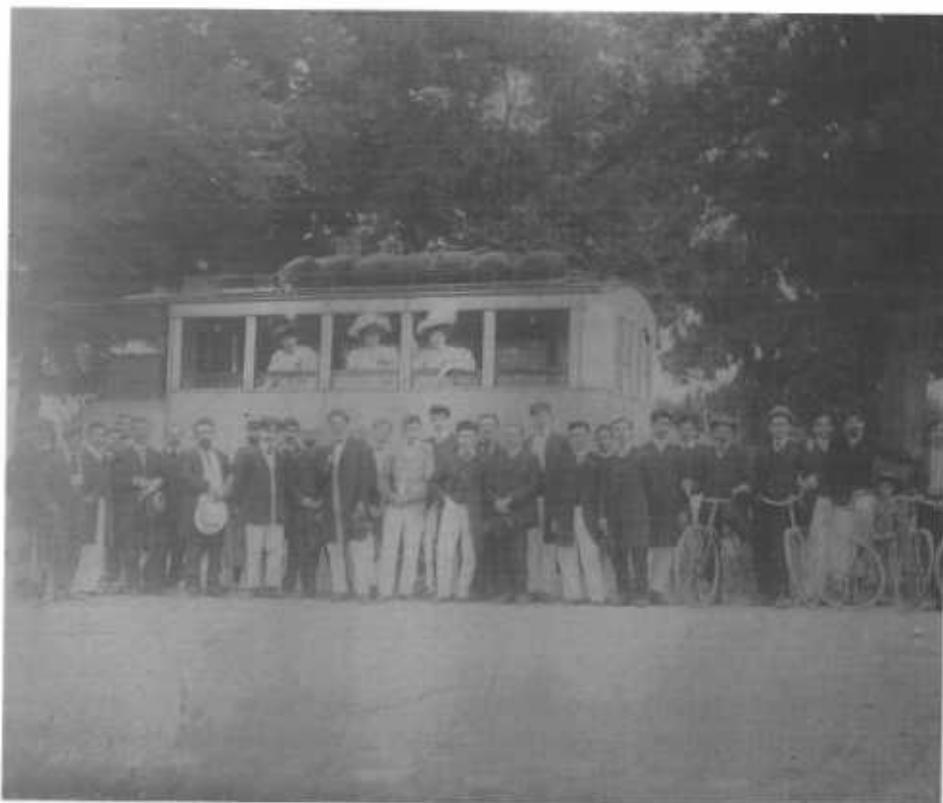
19) A.D., T 264: arrêté du recteur d'académie, 17/12/1859.

20) A.D., T 264: arrêté du recteur d'académie, 12/05/1862.

21) A.D., 1 N 457: délibération de la commission de surveillance du 15/02/1868.

22) A.D., T 268: rapport sur les inconvénients que présente l'installation à La Sauve de l'école normale d'instituteurs de la Gironde, et sur la question du transfert de l'établissement dans la banlieue de Bordeaux, 11/02/1891.

23) Ibid.



Élèves et professeurs de l'école normale de La Sauve devant «l'autobus», vers 1900.